

Motion votée à l'unanimité par le Conseil communal du jeudi 4 février 2021

(version coordonnée officielle)

Objet : Maintien du guichet à la gare de Virton-Luxembourg

Le Conseil communal,

- Vu la décision du Conseil d'administration de la SNCB du 27 novembre 2020 de fermer 44 guichets et de réduire les heures d'ouverture de 37 autres guichets ;
- Vu le courrier adressé par le Collège communal en date du 17 décembre 2020 soulignant le potentiel de transfert modal d'une offre de transport directe vers la Luxembourg ;
- Vu la lettre officielle de la SNCB du 1er février adressée à la Ville de Virton annonçant la fermeture définitive du point de vente de la gare de Virton au 1er mars et une période de transition d'un an avec la présence de "stewards" ;
- Vu la confirmation téléphonique du 3 février, à l'initiative de la SNCB, à l'Échevine en charge de la mobilité, de la fermeture du guichet de la gare de Virton au 1er mars ;
- Vu cette décision ayant un impact sur les gares de Bertrix, Gouvy, Marbehan et Virton en Province de Luxembourg ;
- Vu la volonté du Gouvernement de renforcer la politique ferroviaire et l'attractivité du train ;

- Considérant la mission de service public de la SNCB assignée à la SNCB par son contrat de service public ;
- Considérant la perspective d'un nouveau contrat de service public pour la SNCB ;
- Considérant la vision FAST 2030 qui prévoit notamment la progression de la part modale du ferroviaire de 9 % à 15 % à l'horizon 2030 ;
- Considérant le Schéma Stratégique Wallonie-Luxembourg (SWOT) ;
- Considérant le déficit d'offre de mobilité douce dans les zones rurales et, de ce fait, l'importance accrue de disposer d'une offre ferroviaire ;
- Considérant le potentiel de la gare de Virton pour les élèves du secondaire du bassin de vie, pour les étudiants du supérieur de Wallonie et de Bruxelles ainsi que pour les milliers de travailleurs frontaliers vers le Grand-Duché de Luxembourg du bassin de vie desservi par la gare de Virton, dès lors que la liaison directe pourra être établie ;
- Considérant la politique de la Ville intégrant la gare comme élément de la multimodalité et du développement urbanistique ;
- Considérant la capacité d'hébergement touristique desservie par la gare de Virton ;
- Considérant que cette décision réduit l'attractivité du transport ferroviaire ;
- Considérant l'impact de la fermeture des guichets sur les publics les plus fragiles (personnes âgées, public scolaire...) ;
- Considérant qu'une série de services ne sont offerts qu'à un guichet, comme par exemple la confection de cartes Mobib, cartes Student Multi, cartes familles nombreuses, cartes BIM, duplicata en cas de pertes ou de vols, accompagnement du client dans l'offre tarifaire de la SNCB, certains remboursements de produits achetés par erreur aux distributeurs...

- Considérant que ces fermetures renforcent la fracture numérique ;
- Considérant que la suppression va engendrer des déplacements importants pour trouver un guichet ouvert ;
- Considérant l'importance de préserver les gares comme lieu de vie ;
- Considérant que, si les nouvelles technologies permettent des offres de service de qualité sans intervention humaine, rien ne justifie qu'elles demeurent inutilisées pour permettre le maintien d'une présence humaine du personnel partout où cela peut être utile en remplissant les horaires de travail par des tâches exécutées en télétravail ;
- Considérant les communiqués de presse du Ministre de tutelle de la SNCB ;
- Considérant les réactions des organisations syndicales, des associations représentatives des usagers et des citoyens ;
- Considérant l'absence de concertation préalable avec les autorités communales ;
- Considérant que le Conseil communal a, au cours de ces dernières années, approuvé de nombreuses motions concernant le soutien et le développement de la gare de VIRTON dont la dernière a été votée à l'unanimité en séance du 19 février 2019 et concernait l'avenir et le dynamisme de la gare de VIRTON et de la ligne 165 ;

Après avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- de rappeler à la SNCB son objectif de maintien du service public et de l'offre ferrée dans les zones rurales ;
- de demander que la décision prise par la SNCB concernant la fermeture des guichets soit réévaluée ;
- d'appeler l'ensemble des représentants politiques au Conseil d'administration de la SNCB à annuler la décision de suppression des points de vente dans les 44 gares visées ;
- de demander le maintien des heures d'ouverture des guichets et des services ;
- d'appeler le Conseil d'administration de la SNCB à faire mieux correspondre l'action de la SNCB aux ambitions du Gouvernement ;
- de demander au Ministre de tutelle de préciser clairement les ambitions et volontés du Gouvernement en termes de service public, notamment au niveau des gares en milieu rural ;
- d'appeler la SNCB et le Ministre de tutelle à inscrire dans le prochain contrat de service public de la SNCB l'exigence d'un accueil de qualité dans les gares ;
- de demander que les besoins de la population des zones rurales soient respectés ;
- de veiller à préserver les gares comme lieux de vie ;
- de transmettre la présente délibération au Conseil d'administration de la SNCB ainsi qu'au ministre fédéral de tutelle.